

DIRIGEANTS

Société : EARL BOUTET
EARL au capital de : 7 622.45€
Siège social : « La cote » 32410 LARROQUE SAINT SERNIN
RCS d'AUCH n° 391 876 364.
Par acte sous seing privé en date du 31 Décembre 2015, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame CAUSERO BOUTET Monique de sa fonction de gérante à compter du 31 décembre 2015 et a nommé en ses lieux et place Monsieur BOUTET Benoît, demeurant 152 Rue Victor Hugo à AUCH (Gers) pour une durée illimitée.

Convocation

CONVOCATION

SCA VIGNERONS DU SAINT-MONT
32400 - SAINT-MONT

Les adhérents de la SCA VIGNERONS DU SAINT-MONT sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, sur deuxième convocation, qui aura lieu le **Judi 28 Janvier 2016** à 08 H 30 à la Salle Polyvalente d'Aignan :

Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale en date du 29 Janvier 2015, Rapport aux associés du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2014/2015, Présentation des comptes, Rapports du Commissaire aux Comptes, Vote des résolutions :

- approbation des comptes sociaux pour l'exercice 2014/2015,
- quitus aux Administrateurs,
- affectation du résultat,
- renouvellement du tiers sortant des Administrateurs du collège des "Associés Coopérateurs" et du collège des "Associés Non Coopérateurs",
- approbation des conventions réglementées,
- allocation globale des indemnités aux administrateurs,
- constatation du capital social,
- information concernant les évolutions du Règlement Intérieur décidées par le Conseil d'Administration.

Questions diverses.

Le Président, Marc DUCOURNAU

Les adhérents ont la faculté de prendre connaissance au siège de la Coopérative à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée : des comptes annuels, du rapport du Conseil d'Administration aux associés, du texte des résolutions proposées, du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 07 janvier 2016, le conseil municipal de Vic-Fezensac a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant 1 mois.

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public, à la mairie aux heures et jours d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture et qu'à la Direction Départementale des Territoires.

Le Maire
Michel ESPIÉ

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE MIRANDE

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 07 décembre 2015, le Conseil Municipal de MIRANDE, Gers, a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal et a organisé les modalités de concertation.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant 1 mois où elle peut être consultée.

ENQUÊTE PUBLIQUE

MAIRIE DE CASTELNAU D'ARBIEU

Conformément à l'arrêté du maire du 4 janvier 2016, une enquête publique est ouverte à la mairie de CASTELNAU D'ARBIEU sur le projet : de déclassement de la voie communale n° 116, de suppression d'une partie du chemin rural au lieu dit « Herran » pour une surface de 40 a 89 ca, de création d'une nouvelle partie du chemin rural sur les parcelles n° B221 et B222 appartenant à un tiers,

L'enquête aura lieu pendant 15 jours, du 1er février 2016 au 15 février 2016 inclusivement. Pendant cette période, le public pourra aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie.

Mme Georgette DEJEANNE, est désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle tiendra 2 permanences en mairie le 1er février 2016 de 9 h à 12 h, et le 15 février 2016 de 14 h à 17 h pour recevoir le public.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra ses conclusions au maire, afin qu'il soit statué définitivement par le conseil municipal sur le projet.

Le Maire de Castelnaud d'Arbieu,
le 11 janvier 2016

05 - 111 10